



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 53
Convocation et affichage	: 14/12/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Pascal PAILHA.

**CC-2023-418 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - RAPPORT
D'ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES**

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président d'un établissement public de coopération intercommunal adresse chaque année à chaque collectivité membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante de la collectivité membre. Le Président du Syndicat des Trois Rivières (S3R) a adressé à Annonay Rhône Agglo son rapport d'activité au titre de l'année 2022.

Les actions menées par le Syndicat des Trois Rivières en 2022 visaient à l'amélioration des milieux aquatiques et ont porté principalement sur :

1. la gestion qualitative de la ressource en eau : suivi des études et travaux d'assainissement de certaines communes;

2. la gestion quantitative de la ressource en eau :
 - Poursuite de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE);
 - Analyse de l'impact des retenues :
 - Poursuite de l'étude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques avec présentation des rapports de phase 2 et 3,
 - Participation à la rédaction du protocole entre les acteurs des territoires concernant la création de retenues d'eau à usage agricole dans le département de l'Ardèche ;
 - Suivi de la surveillance des cours d'eau (débit notamment), des étiages
3. les travaux en rivière, notamment :
 - Travaux de restauration de la végétation des berges de la Déôme et de la Deûme entre Bourg-Argental (42220) et Boulieu-lès-Annonay (07100), etc...
 - Travaux de diversification de l'habitat piscicole sur la Deûme et la Cance,
 - Restauration et entretien du lit et des berges,
 - Lutte contre les espèces invasives, etc.
4. le volet piscicole et astacicole : suivi des aménagements piscicoles, participation aux inventaires, suivi de mortalité astacicole, etc...
5. le volet zones humides : inventaire sur les communes dépourvues de données, suivi de projets en zones humides, restauration de zones humides (expérimentation de pâturage sur la zone humide de Gardache, etc...)
6. le volet hydraulique :
 - Lancement de l'étude relative au schéma global d'aménagement des risques d'inondation et gestion hydromorphologique,
 - Restitution de l'étude de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants.
7. le volet communication : le syndicat met en place des animations pédagogiques auprès des scolaires (1213 élèves de 50 classes concernés en 2022), communique via la presse, les bulletins municipaux.

Le compte administratif pour 2022 se présente de la façon suivante :

- Fonctionnement :
 - Recettes de l'exercice et excédent reporté : 764 710,56 €
 - Dépenses de l'exercice : 705 289,86 €
- Investissement :
 - Recettes de l'exercice et excédent reporté : 271 127,02 €
 - Dépenses de l'exercice et déficit reporté : 3 424,99 €

La participation financière à l'échelle d'Annonay Rhône Agglo pour l'exercice 2022 s'est élevée à 160 908.40 €. La répartition de cette contribution est assise sur la population des collectivités (à hauteur de 60%), sur leur potentiel fiscal (à hauteur de 20%), et sur la superficie (à hauteur de 20%).

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le rapport d'activité du Syndicat des Trois Rivières 2022 ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité 2022 du Syndicat des Trois Rivières.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 22/12/23
Publié le : 22/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-46614-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET